



**PRÉFET
DE L'AUBE**

Liberté
Égalité
Fraternité

L'ÉTAT DANS L'AUBE



@Prefet_10



@prefetaube

Lettre des services de l'État - n°34 - Mai/Juin 2021

ACTUALITÉS

■ Promotion des autotests dans l'Aube :

Afin d'assurer la promotion des autotests, les médiateurs Lutte Anti Covid, déployés par l'ARS Grand Est, ont mené des actions de sensibilisation auprès de la population en distribuant gratuitement, 1 500 autotests dans des lieux publics à forte affluence. Leur mission va s'étendre à la promotion de la vaccination.

■ Depuis le 15 juin, les adolescents de 12 à 17 ans sont éligibles à la vaccination.

Le 18 juin, 2 866 mineurs aubois de 12 à 17 ans avaient déjà reçu leur première injection ou avaient pris rendez-vous, sachant que pour les prochains jours, ils représentent plus de 50% des rendez-vous déjà pris.

La vaccination des mineurs est réalisée dans les 4 centres de vaccinations aubois, notamment via doctolib. Cela peut être aussi l'occasion pour les autres membres de la famille, si cela n'est pas encore fait, de prendre rendez-vous pour se faire vacciner.

■ Délai d'espacement entre les 2 injections, flexible.

Afin de permettre à chacun d'organiser au mieux les vacances estivales et de ne pas freiner l'accès à la première dose en raison des vacances, le ministre de la Santé, Olivier Véran, a annoncé le 15 juin 2021 que le délai minimum entre les deux injections des vaccins à ARN messager, (Pfizer-BioNTech et Moderna), peut désormais être réduit à 21 jours (délai minimum de 35 jours début juin). Le rappel peut donc être réalisé entre 21 et 49 jours après la 1ère injection.

Compte-tenu de l'évolution des connaissances sur le virus, les personnes de 12 ans et plus ayant déjà eu la Covid-19 peuvent se voir proposer l'administration d'une seule dose de vaccin, qu'elle que soit l'ancienneté de l'infection. Les personnes ayant déjà été infectées conservent une mémoire immunitaire. Cette dose unique de vaccin joue un rôle de « rappel » après l'infection.

A LA UNE

La reprise des grands rassemblements et des voyages est possible avec le pass sanitaire, depuis le 9 juin.

Le pass sanitaire en 3 questions :

Que contient le pass sanitaire ?

Le pass sanitaire comprend trois types de preuves : un certificat de test négatif, un certificat de test positif d'au moins 15 jours et de moins de 6 mois ou un certificat de vaccination.

Chacun de ces certificats sera encodé sous une forme de QR Code.

A qui le pass sanitaire s'applique-t-il ?

- Le pass sanitaire ne s'applique qu'aux personnes âgées de plus de 11 ans inclus (en cohérence avec l'âge recommandé pour effectuer des tests RT-PCR).
- Il ne s'appliquera qu'au public accueilli et non aux salariés, organisateurs ou professionnels se produisant dans les lieux ou événements considérés.
- Il s'appliquera également aux touristes étrangers qui souhaitent accéder aux lieux ou événements concernés par le pass.



Quand doit-on présenter le pass sanitaire ?

Sur le territoire français, le choix a été fait de réserver l'usage du pass sanitaire à certains lieux ou événements ne relevant pas de la vie quotidienne des Français, regroupant au moins 1000 personnes et représentant un risque de diffusion épidémique élevé (notamment en cas de risque d'attroupement ou de présence statique d'un nombre élevé de personnes).

Pour en savoir plus : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/pass-sanitaire>





FRANCE RELANCE

■ Dans le cadre du plan France Relance, le Gouvernement finance des opérations de recyclage des friches.

Ce fonds initialement doté d'un budget de **259 millions d'euros** permet d'accompagner le recyclage et la transformation de foncier déjà artificialisé (acquisition, dépollution, démolition), dans le cadre d'opérations d'aménagement urbain.

Au vu du succès rencontré par ce fonds et des besoins exprimés par les territoires lors des appels à projets lancés et pilotés par les préfets de Région, la totalité de l'enveloppe initiale de crédits a dès à présent été engagée.

Dans l'Aube, cinq projets ont été retenus pour un total de 2 541 449€, après un travail approfondi d'instruction mené par la DDT en lien étroit avec la DREAL et en concertation avec les autres services et organismes concernés (ARS, ADEME, Banque des territoires, etc). Il s'agit de la requalification de l'ancien dépôt de l'Équipement par le conseil départemental, rue Anatole France à Troyes, de l'opération de restauration immobilière en cœur de Troyes conduite par la Ville, de la requalification de l'ancienne usine Magiline à Troyes par l'organisme HLM Troyes Aube Habitat, de la reconversion de la friche de la ferme des Amberts à Géraudot par la communauté de communes et de l'extension de l'usine Le Coq Sportif dans l'ancienne friche industrielle de l'entreprise à Romilly sur Seine.

Ces opérations vont ainsi permettre de traiter environ 5,5 ha de friches et de générer plus de 14 000 m² de logements et 6500 m² de surfaces économiques (bureaux, industrie...), en évitant l'artificialisation de terres agricoles ou naturelles.

Le Premier ministre a annoncé le 17 mai 2021 la mobilisation d'une enveloppe complémentaire de 350 millions d'euros.

Grâce à cet important abondement, une seconde session de l'appel à projets est ainsi programmée pour la fin de l'été, début de l'automne, en vue d'une désignation de nouveaux lauréats tout début 2022.

■ «Modernisation des abattoirs», deux projets retenus dans l'Aube.

Les investissements aidés ont pour objectif de répondre aux enjeux multiples de la compétitivité économique, de la qualité des produits, de la sécurité au travail et de l'amélioration du bien-être animal.

Ils permettent de garantir la pérennité de ces outils indispensables au maintien d'une agriculture durable et locale.

L'instruction a été conduite par la DRAAF, en lien étroit avec la DDT et la DDETSPP.

Deux projets aubois ont ainsi été sélectionnés et accompagnés financièrement à hauteur de 40% des dépenses d'investissement:

- l'abattoir départemental de Pont-Sainte-Marie, géré par la SICABA,
- l'abattoir familial de volailles d'Arelles, géré par la SARL du Paty d'Arelles.

Fin de la période de déclaration des revenus dans l'Aube.

La campagne de déclaration en 2021 des revenus 2020 s'est achevée le jeudi 20 mai pour les contribuables déposant une déclaration papier et le mercredi 26 mai pour les contribuables déclarant en ligne sur impots.gouv.fr.

Les usagers se sont bien appropriés les nouvelles modalités d'accueil spécifiques mises en place cette année pour assurer leur informations, notamment l'accueil sur rendez-vous et la gestion dynamique des fils d'accueil.

Pendant cette campagne, les agents des Services des Impôts des Particuliers (SIP) de l'Aube ont reçu en accueil physique 5600 usagers et ont répondu au téléphone à 9100 contribuables. La messagerie sécurisée de l'espace particulier sur impots.gouv.fr a également été très utilisée par les usagers avec 4300 réponses apportées par les agents de DDFiP de l'Aube via le compte fiscal des contribuables.

La qualité de la réception sur rendez-vous a été saluée par 83% des Auboisiens qui ont été interrogés au 1er trimestre par mission Stratégie Relation au Public (SRP). Enfin, les espaces France Services ont participé également à cette campagne de déclaration soit en apportant des réponses aux usagers se présentant dans leurs locaux (avec parfois un soutien téléphonique des services des impôts des particuliers), soit par l'organisation d'un rendez-vous avec un agent des finances publiques.

Partenariat de la gendarmerie avec l'épicerie solidaire.

Depuis novembre 2020, le groupement de gendarmerie de l'Aube a établi un partenariat avec l'épicerie solidaire AGORAE visant à aider les étudiants les plus fragiles durant la crise sanitaire.

Les dons de denrées périssables et de produits d'hygiène destinés aux étudiants sont déposés dans les brigades de gendarmerie de l'Aube qui se chargent ensuite de les acheminer à destination de l'association AGORAE via la compagnie de Rosières-près-Troyes.

Depuis la mise en place de ce partenariat, de très nombreux transports de denrées ont été effectués grâce à des dons individuels ou collectifs.

Le 11 mai 2021 à BAR SUR AUBE, un nouvel élan de générosité s'est concrétisé avec 600€ de dons en marchandises remis à l'épicerie solidaire par la gendarmerie, le Lion's Club et le magasin Intermarché.



LANCEMENT DU PASS'SPORT

Un « Pass'Sport » pour la rentrée scolaire 2021



La 19 mai dernier, à l'occasion de la réouverture des activités sportives, le Président de la République, accompagné par Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, et Roxana MARACINEANU, ministre déléguée, chargée des sports, à Pont-Sainte-Marie, a présenté le « Pass'Sport ».

Le « Pass'Sport » est une allocation de rentrée sportive. D'un montant de 50 euros, cette aide de l'État est destinée aux jeunes de 6 à 18 ans bénéficiaires de l'allocation de rentrée scolaire 2021 et aux bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé. Elle leur permettra de prendre une adhésion ou une licence dans une association sportive dès septembre prochain.

Les familles éligibles se verront notifier cette aide par un courrier dans la deuxième quinzaine du mois d'août. Elles devront présenter ce courrier aux clubs sportifs de leur choix et volontaires du réseau Pass'Sport lors de l'adhésion de leur enfant et 50 euros seront déduits à l'inscription.

Laure Bouleau, ancienne joueuse de football du PSG et Internationale et Tony Parker, multiple champion NBA et champion d'Europe avec l'équipe de France de basket-ball accompagneront le déploiement du dispositif au titre d'ambassadeurs.

Plus d'informations sur :

<https://sports.gouv.fr/accueil-du-site/article/lanancement-du-dispositif-pass-sport-19332>



Le pass Culture 300€ pour tous les jeunes de 18 ans.



Financé par le ministère de la Culture, le pass Culture se présente sous forme d'une application géolocalisée, accessible à tous les jeunes de 18 ans.

Chacun bénéficie d'un crédit de **300€** utilisable pendant **2 ans**, pour des biens et des sorties culturelles qui sont proposées directement, via le dispositif, par les **structures culturelles**.

→ L'application pass Culture est également accessible et téléchargeable par tous les citoyens. Elle permet de **mettre en lumière l'ensemble de l'offre culturelle près de chez soi et sur l'ensemble de la France** : spectacle, visites, achat de livres, de CDs, d'instruments de musique, inscription à des cours de pratiques artistiques, ou encore rencontres métiers/artistes...

Toutes les propositions culturelles, même gratuites, peuvent être référencées sur le dispositif et des exclusivités Pass Culture sont également proposées...

→ Début juin, 1355 jeunes Auboisi étaient inscrits et 22 lieux culturels référencés.

Parmi les lieux qui proposaient des offres, citons des lieux de spectacles, des librairies, des musées/lieux patrimoniaux, un cinéma, une école de musique, un magasin d'instrument de musique...

■ **Jeunes auboisi de 18 ans : une inscription en 3 clics pour bénéficier des 300€.**

- rendez-vous sur <https://pass.culture.fr/> et/ou sur les stores pour télécharger l'application.

- contact : support@passculture.app

■ **Collectivités et acteurs culturels auboisi : proposez gratuitement vos offres pour développer et diversifier votre public.**

Tous les acteurs culturels de l'Aube sont invités à s'inscrire gratuitement afin de publier leurs offres et d'inciter les jeunes du territoire Auboisi à utiliser leurs droits culturels...

- rendez-vous sur l'interface professionnelle : <https://pro.passculture.beta.gouv.fr/inscription>

- contact : Sarah Lang, chargée de développement sur la région Grand Est, sarah.lang@passculture.app

A noter, à compter de 2022, le dispositif sera élargi pour les élèves de 4e et 3e (25 euros par an), et les élèves de lycée (50 euros par an).

BAROMÈTRE DE L'ACTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT



<https://www.gouvernement.fr/les-actions-du-gouvernement/resultats?dep=10>

Lancé le 13 janvier 2021, ce baromètre donne à voir aux Français l'état d'avancement et les résultats concrets des politiques prioritaires menées par le Gouvernement, dans dix domaines qui intéressent la vie quotidienne.

Ce baromètre permet de mesurer en temps réel les avancées réalisées dans le département. Depuis le 7 mai, ce sont 36 politiques auxquels les citoyens ont accès en toutes transparences.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE / infractions du mois de mai :

Excès de vitesse = 941
Alcool + Drogue = 45
Défaut de ceinture = 37
Téléphone au volant = 135
Refus de priorité = 60

**SÉCURITÉ
ROUTIÈRE VIVRE,
ENSEMBLE**

MOUVEMENTS

■ Nommé par décret du Président de la République en date du 20 avril 2021, Frank MOINARDEAU, nouveau sous-préfet de Nogent-Sur-Seine, a pris ses fonctions le 3 mai 2021.



Après avoir servi en qualité d'officier de gendarmerie de 2002 à 2017. Il a notamment été Commandant en second de compagnie de gendarmerie départementale à Evry dans l'Essonne, et commandant militaire de Matignon. Il était précédemment affecté à la direction générale de la gendarmerie nationale

■ Le nouveau délégué du Préfet à la politique de la ville, **Sébastien Mailly**, a pris ses fonctions le 1er juin 2021.

Il a trois missions principales :

- être sur le terrain et représenter le préfet dans les quartier prioritaire de la politique de la ville.
- mobiliser les dispositifs spécifiques et de droit commun.
- accompagner les porteurs de projets et les employeurs d'adultes relais.

Plus d'informations ici : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/les-delegues-de-prefet-des-interlocuteurs-precieux-pour-la-politique-de-la-ville-298>



PUBLICATIONS

Insee analyses Grand Est n°131 :

Le Grand Est, contrasté entre territoires très ruraux et urbains : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359123>

Insee analyses Grand Est n°132 :

Vulnérabilité économique suite à la crise de la Covid-19 : malgré les disparités, tous les territoires sont touchés : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359963>

Insee analyses Grand Est n°132 :

Surmortalité dans le Grand Est de mars 2020 à mars 2021 : la deuxième vague moins meurtrière que la première : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5387240>

Insee Conjoncture Grand Est n°26 :

Un deuxième confinement aux conséquences économiques moindre qu'au premier : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5352402>

Insee Flash Grand Est n°49 :

Les 18-24 ans : 450 000 jeunes dans un contexte économique difficile : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5359821>

